

Angers, le 04 janvier 2022



Objet : Projets concernant le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président,

La loi du 26 janvier 1984 prévoit la consultation préalable du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sur les questions relatives à l'organisation des services et aux questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le Centre de Gestion tient lieu de siège du CT et du CHSCT pour les collectivités affiliées comptant moins de 50 agents.

La prochaine réunion du CT et du CHSCT, aura lieu le **Lundi 14 mars 2022 à 14h30.**

***Tous vos projets de Lignes Directrices de Gestion, réorganisation de services ; changements d'horaires et déclarations d'accidents du travail ; devront nous parvenir avant le 11 février 2022.***

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Président du CT et du CHSCT

Paul RABOUAN

***Nota** : Les imprimés de réorganisation de services ou de suppression de poste, de changements d'horaires et de déclarations d'accidents de travail seront, éventuellement, transmis sur demande. Ils sont aussi disponibles sur notre site Internet : [www.CDG49.fr](http://www.CDG49.fr).*